

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 628 DU 8 AOÛT 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Les politiques ont tendance à sacrifier la prochaine génération à la prochaine élection ».

JAN TINBERGEN PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

Suivez Nous sur }  
facebook



## À LA UNE

### LA GUADELOUPE ET LE CARBURANT

Le gazole a repassé la barre de 1,40 euros le litre. Les autres carburants sont aussi à la hausse. C'est la faute au pétrole. Le baril a pris 20 dollars en un mois, et le litre à la pompe a suivi avec le décalage habituel de quelques jours. Depuis début juillet, le gazole, qui remplit désormais quatre réservoirs sur cinq en Guadeloupe, a pris près de six centimes, le sans plomb cinq centimes. Certes, on n'est pas encore revenu aux records du début du printemps, mais on n'en est plus très loin. Surtout, les prix des carburants sont pratiquement au niveau de début mai. C'est-à-dire au moment où un certain François Hollande a été élu président de la République. François Hollande, le candidat socialiste avait promis le gel du prix de l'essence ! Les électeurs ne manquent pas de le rappeler sur Internet, où les forums de discussion sont assez violents sur la question. Evidemment, quand François Hollande est entré à l'Élysée, il n'a pas tenu sa promesse car le prix du baril reculait. Michel Sapin avait alors prononcé cette phrase logique : « On ne bloque pas des prix qui baissent. » Aujourd'hui, les choses se présentent très différemment. Les prix sont à la hausse et ils risquent de le rester, car le marché pétrolier est très ferme pour le moment. Pierre Moscovici, a fait savoir que le gouvernement est très attentif et n'exclut aucune possibilité d'action, notamment le gel promis pendant la campagne présidentielle. Le gel des prix du carburant serait un geste symbolique fort. Le gouvernement flatterait le petit consommateur en s'attaquant aux géants du pétrole et de la distribution. En ces temps de crise, il n'est pas toujours facile de résister à une telle tentation. Mais c'est moins facile à justifier aujourd'hui, trois mois après l'élection. Et puis surtout, ça ne réglerait rien du tout. Il suffit de décomposer le prix de l'essence pour comprendre pourquoi. **Une petite moitié, c'est le cours du pétrole.** Là-dedans, il y a la ressource naturelle et les marges des compagnies pétrolières. **Ensuite, il y a quelques centimes pour la distribution :** il faudra toujours payer le chauffeur du camion-citerne et le commerçant qui fait pomper les pompes à essence. **Il y a quelques autres centimes pour le raffinage,** car on ne peut pas faire tourner les moteurs des voitures au pétrole brut. Il n'y a pas grand-chose à gratter, même en fermant les vieilles raffineries françaises pour acheter des carburants raffinés par des installations plus modernes. **Reste l'autre moitié qui est de l'impôt :** l'octroi de mer, la taxe sur les carburants et la TVA. Mais la taxe sur les carburants rapporte beaucoup : pas question de tuer cette poule

aux œufs d'or, même si le gouvernement pourrait prélever quelques plumes pour montrer qu'il agit. La vraie parade à la hausse des prix, c'est tout d'abord une nouvelle organisation de service public. C'est aussi de moins consommer en améliorant les voitures et en abandonnant le tout automobile .

## LA RÉDACTION



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### QUE SERA LE CONTENU DU PROJET DE LOI DES FINANCES 2013 POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Le projet de loi qui sera débattu en octobre contiendra une série de mesures très attendues dans le champ des finances locales, notamment en matière de péréquation. La poursuite du gel des dotations va imposer des décisions douloureuses. Rien de nouveau ne devrait filtrer courant août du contenu du projet de loi de finances pour 2013, en particulier des détails concernant les ressources transférées par l'Etat aux collectivités locales, un ensemble de dotations et subventions approchant 73 milliards d'euros, complété par des transferts de fiscalité avoisinant 28 milliards d'euros. Pour connaître les arbitrages du gouvernement, il faudra attendre la séance du Comité des finances locales consacrée à l'examen du projet de loi de finances (pour son volet consacré aux ressources des collectivités) qui devrait se tenir le 25 septembre, soit la veille de la présentation de ce texte en Conseil des ministres. Les principales orientations sont cependant déjà connues. L'essentiel des dotations aux collectivités, soit une enveloppe d'un peu plus de 50 milliards d'euros, sera gelée en valeur non seulement en 2013, mais aussi les deux années suivantes. D'une année à l'autre, les dotations ne seront donc même pas revalorisées du montant de l'inflation. Le Premier ministre l'a fait savoir dès la fin du mois de juin. Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, qui s'est élevé à 5,5 milliards d'euros en 2012, ne sera pas soumis au gel, a pour sa part précisé le ministre délégué chargé du budget, Jérôme Cahuzac. Heureusement, sachant que l'investissement du secteur communal devrait rester tonique l'année prochaine, sauf si les difficultés de financement des

investissements ne viennent couper son élan. La péréquation interne au secteur communal à nouveau sur le métier Dans le contexte de la reconduction du gel strict des dotations, la poursuite du renforcement des dotations de péréquation, en particulier celles du secteur communal, va être un vrai casse-tête. Le gouvernement et le législateur vont de ce fait être conduits, si ce n'est à l'automne, en tout cas dans les prochaines années, à revoir les mécanismes d'attribution de ces dotations, pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées (avec, toutefois, des garanties de sortie pour les collectivités mises sur la touche). Heureusement pour l'état et les élus locaux, la réforme de l'intercommunalité - dont on pouvait penser que l'impact sur les dotations pourrait être important - ne devrait pas trop accroître les difficultés. La direction générale des collectivités locales l'a affirmé récemment devant le Comité des finances locales . L'autre péréquation, celle que les experts ont qualifié d'"horizontale", car consistant à redistribuer les ressources des collectivités entre elles (au sein d'une même catégorie de collectivités), devrait occuper une large place dans le projet de loi de finances. Les mécanismes du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) seront ajustés pour corriger les incohérences et les difficultés constatées cette année sur le terrain. Le débat pourrait déboucher en particulier sur une révision des clés de partage locales des prélèvements et versements, qui sont aujourd'hui très décriées (lire notre article du 26 juillet 2012). Les parlementaires devront aussi décider du rythme de la montée en puissance du fonds. Aujourd'hui, un doute réside sur la volonté de conserver l'objectif fixé par la loi de finances pour 2012 (un fonds de 360 millions d'euros en 2013). Récemment, le président du Comité des finances locales estimait que le curseur pourrait être positionné sur 300 millions, soit, donc, le double d'aujourd'hui. De péréquation, il sera aussi question avec la définition probable de nouvelles règles pour les deux fonds nationaux de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), celui des départements et celui des régions, qui entreront en vigueur en 2013. Si les modalités de la loi de finances pour 2011 étaient appliquées, ces fonds seraient insuffisamment efficaces, estiment notamment les sénateurs. Une kyrielle d'autres sujets parfois techniques, mais d'importance, pourrait également figurer dans ce projet de loi de finances. Comme la question du changement de mode de calcul du potentiel financier et la nécessité qui en découle d'atténuer ses conséquences par d'éventuels mécanismes de garantie. Quant à la réflexion sur l'agence de financement des collectivités locales, sera-t-elle suffisamment avancée pour que le gouvernement décide de déposer un amendement posant les bases législatives de ce nouveau mode de financement très attendu par les élus locaux ? Si tel était le cas, la dite agence ne serait pas opérationnelle avant le second semestre 2013. Top départ pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ? Comme de coutume, le Sénat sera à la manœuvre à

l'occasion de l'examen de ce projet de loi de finances. Ses interventions pourraient conduire à la mise en place de deux types de mesures. La première a trait à la révision des valeurs locatives des 33 millions de locaux d'habitation. Si ce chantier aux conséquences majeures pour les collectivités fait l'objet d'un consensus suffisant, il n'y a pas de raisons qu'il soit retardé, avait déclaré, mi-juin, François Marc, peu avant sa nomination en tant que rapporteur général de la commission des finances du Sénat (lire notre article du 13 juin 2012). Par ailleurs, le Sénat préparera d'ici à la fin de l'année des amendements dans le but d'apporter des aménagements à la réforme de la fiscalité locale, suite aux 25 propositions faites, fin juin, par la mission d'information sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle. Côté Assemblée nationale, ce projet de loi de finances sera-t-il utilisé pour faire passer des mesures sur les emprunts toxiques des collectivités locales, dont on sait aujourd'hui que les plus dangereux ont fait 900 "victimes" parmi les collectivités et les groupements (lire notre article du 2 août 2012) ? Le texte qui sera débattu à l'automne offre a priori des chances de concrétisation plus rapides que la proposition de loi déposée en février par le rapporteur et le président de la commission d'enquête sur les emprunts toxiques du secteur public local, respectivement Jean-Pierre Gorges et Claude Bartolone. Enfin, il faudra surveiller en fin d'année la loi de finances, ou la loi de finances rectificative, pour les réponses que l'une ou l'autre pourrait apporter aux difficultés de financement des départements, ceux-ci devant être confrontés à une baisse sensible du produit des droits de mutation. En sachant que le Premier ministre a assuré au président de l'Assemblée des départements de France que des "mesures d'urgence" seraient bientôt annoncées. Ces mesures seront les premières de la nouvelle majorité en matière de finances locales. Une majorité qui pourrait se démarquer nettement de la précédente si elle devait doter les collectivités d'une plus forte autonomie fiscale, à l'occasion du nouvel acte de décentralisation en cours de préparation.

## **ECONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **QUE SIGNIFIE LE PIB ?**

Depuis plusieurs décennies, gouvernants et experts évaluent la santé d'une économie à l'aune de son PIB, qui reflète l'ensemble de la production et donc des revenus produits dans un pays pendant une année. Forgé pour mieux piloter les économies après la Grande Récession des années 1930, le produit intérieur brut est un outil d'une remarquable cohérence interne. Mais il souffre de trois problèmes majeurs qui l'empêchent d'être un indice du bien-être collectif, but ultime de la politique économique. D'abord, c'est la mesure d'un flux qui fait oublier les stocks. Or ces stocks (dettes,

réserves de pétrole...) jouent un rôle majeur dans l'économie et conditionnent la capacité à préserver les flux. Ensuite, c'est un indicateur global qui cache la répartition des richesses. Or la répartition joue un rôle crucial dans l'équilibre social et le bien-être des citoyens, comme le montrent par exemple les travaux du Britannique Richard Layard. Enfin, le PIB ne peut pas intégrer des dimensions non monétaires pourtant essentielles au bien-être comme l'état de santé des individus. Ces faiblesses sont bien connues. Le Programme des Nations unies pour le développement publie depuis près d'un quart de siècle un indice de développement humain. L'OCDE travaille depuis une décennie aux techniques alternatives au PIB. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi leur a donné un cadre politique. Ces recherches butent cependant sur une double impossibilité. Impossible d'avoir un PIB élargi aussi cohérent que le PIB classique. Impossible d'avoir une palette d'indicateurs aussi puissante que lui, palette qui pose en outre la question des pondérations.

## **LE PIB FRANÇAIS EN REcul**

Le PIB français devrait reculer de 0,1 % au troisième trimestre selon la première estimation de la Banque de France publiée ce mercredi. La France serait donc alors en récession puisque l'Institut d'émission prévoit déjà une baisse de 0,1 % de la croissance au deuxième trimestre. C'est l'information que tous les dirigeants économiques et politiques de l'hexagone craignent depuis des mois. Selon la Banque de France en effet, la croissance française pourrait entrer officiellement en récession à la rentrée. Au troisième trimestre en effet, le PIB reculerait de 0,1 % à la rentrée selon les prévisions publiées ce mercredi matin par l'Institut d'émission. Il s'agit d'une première estimation bien sur qui pourrait être révisée. Mais c'est aussi un signal d'alarme puisque si cette projection se confirmait dans les faits ce serait l'entrée de la France en récession, définie comme deux trimestres consécutifs de baisse du PIB. Or, la Banque de France a confirmé début juillet qu'elle prévoyait déjà à un recul de 0,1% du PIB français au deuxième trimestre. Il faudra cependant attendre fin septembre pour connaître les premiers résultats du PIB publiés par l'Insee. Un scénario qui n'est pour l'instant pas celui de l'Insee qui après un début d'année atone et une croissance nulle au cours du premier semestre de l'année prévoit dans ses dernières prévisions un léger redressement du PIB. Toujours selon l'Insee il progresserait de 0,1 % au troisième trimestre puis de 0,2 % au dernier. Permettant à la croissance d'atteindre un modeste 0,4 %. Des prévisions réalisées en juin mais qui donc pourraient être plus fragiles du fait des récentes turbulences de la zone euro et du ralentissement constaté dans le reste du monde qui ne manque pas de pénaliser le commerce extérieur tricolore. Pour autant, si l'hexagone devait connaître une période de récession au cours de l'été et de la rentrée, celle-ci pourrait rester très modérée. Si le climat des affaires dans l'industrie tel

qu'il est décrit par la Banque de France continue de se dégrader au fil des mois, il ne connaît pas de chute brutale en juillet. L'indicateur calculé par les experts de l'Institut d'émission perd en effet un point seulement mais se retrouve à son plus bas niveau depuis le début de l'année 2010. Et l'avenir tel qu'il est décrit par les chefs d'entreprises industrielles interrogés n'augure pas d'un véritable affaïssement de l'activité. Si les carnets de commandes « se sont contractés » dans le même temps les stocks de produits finis se situent seulement « un peu au-dessus du niveau désiré » explique la banque de France. Et lorsqu'ils sont interrogés sur l'avenir, les chefs d'entreprises estiment globalement que « les perspectives pour les prochains mois se dirigent vers un léger tassement de l'activité ». Mais en tout état de cause, si ces chiffres se confirment, cela compliquera grandement la tâche du gouvernement qui, au début de l'été a déjà revu à la baisse ses ambitions en matière de croissance. Le 3 juillet dernier en effet, à l'occasion de son discours de politique générale, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault avait annoncé que le gouvernement abaissait ses prévisions de croissance en revoyant à la marge seulement celle de 2012. Désormais il table sur une croissance de 0,3% pour cette année et d'environ ,2% pour 2013, contre des anticipations de 0,4% et 1,7% au printemps dernier.

## **FONCTION PUBLIQUE : DES RÉFORMES NOMBREUSES À L'AGENDA**

Le nouveau gouvernement évoque un changement de méthode. Ce qui ne doit pas empêcher la modernisation de la fonction publique de se poursuivre à bon train. De multiples chantiers vont être ouverts en étroite concertation avec les syndicats. La conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers a fixé la feuille de route de la nouvelle ministre chargée de la Fonction publique . L'automne s'annonce chargé pour Marylise Lebranchu et les organisations syndicales, avec la mise en place d'un "espace de concertation", qui abordera en particulier les missions des services publics et l'ouverture d'un chantier sur les carrières et les parcours professionnels. Chantier qui sera l'occasion de mettre sur la table les questions de rémunération, de mobilité, de formation, d'action sociale ou encore de protection sociale complémentaire. En fonction des résultats de ces travaux, une "négociation de méthode" identifiant des axes de travail sur une période pluriannuelle pourrait s'ouvrir début 2013. A côté de ces gros dossiers, le gouvernement va lancer des concertations sur toute une série de thèmes : les principes du service public et la déontologie de ses agents ; la diversité, le handicap et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - avec le souhait sur ce sujet d'aboutir à un accord-cadre. La négociation d'un autre accord-cadre, sur la prévention des risques professionnels, est également au programme. Au-delà de ces nouveautés, le gouvernement reprend des chantiers laissés inachevés par

le précédent gouvernement : la question des moyens syndicaux et celle de la valorisation des parcours syndicaux, la gestion des âges au sein de la fonction publique, le suivi de la mise en oeuvre de la loi du 12 mars 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire... Cette loi donne lieu, du côté de l'Etat, à la préparation de nombreux textes réglementaires : notamment un décret précisant les modalités de la mise en place des sélections professionnelles pour la titularisation de certains agents, les décrets de la réforme de l'encadrement supérieur (qui prévoient la rénovation du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et la création du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux). Le nouvel exécutif hérite par ailleurs du dossier des travailleurs sociaux dans le cadre de la réforme de la catégorie B. Sur ce sujet, il serait plus ouvert que l'ancien gouvernement, qui ne voulait pas entendre parler d'une revalorisation des agents en catégorie A, bien que ceux-ci disposent d'une formation équivalente à la licence. A l'issue d'une réunion, le 25 juillet dernier, avec le directeur de cabinet de la ministre de la Fonction publique, une représentante de la CGT indiquait à Localtis que le gouvernement pourrait ouvrir les portes de la catégorie A à "certains des métiers du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, mais pas à tous". Une position qui ne manque pas d'interroger la syndicaliste. "Comment peut-on traiter différemment les trois métiers qui composent aujourd'hui le cadre d'emplois si ce n'est en 'cassant' celui-ci ?" faisait-elle remarquer. Sur ce dossier de la fonction publique, le gouvernement tente visiblement de se démarquer de celui qui était aux commandes jusqu'en mai dernier. Il s'agit sans doute bien plus que d'un simple affichage. L'amendement que le gouvernement a déposé dans le cadre du second collectif budgétaire de 2012 pour assurer au Centre national de la fonction publique territoriale des ressources plus importantes dès 2013 en témoigne aussi (lire notre article du 20 juillet 2012). La volonté de changement se heurte cependant à la dure réalité de la réduction du déficit public, qui lui laisse peu de marges. Ce contexte explique probablement pourquoi le gouvernement ne se précipite pas pour supprimer le jour de carence appliqué aux arrêts maladie des agents publics, pourtant décrié par la gauche lorsqu'elle était dans l'opposition.

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**





# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### L' UNESCO LANCE UNE COLLECTION DE MÉDAILLES

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a annoncé lundi qu'une nouvelle collection officielle de pièces et de médailles sera bientôt mise à la disposition des collectionneurs du monde entier. Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre l'UNESCO et la société PAMP S.A. (Produits artistiques métaux précieux), qui a été sélectionnée à l'issue d'un processus d'appel d'offre international. « Le nouveau programme s'appuiera sur le succès des monnaies et médailles du Patrimoine mondial frappées dans plusieurs pays et qui font figurer des monuments et des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial tels que Venise, Saint-Pétersbourg, le Macchu Pichu, Borobodur, le Parc national des chutes Victoria ou Mosi-oa-Tunya », a indiqué l'UNESCO dans un communiqué de presse. A travers un réseau international de Banques centrales, d'hôtels des monnaies et de distributeurs, PAMP S.A. produira et distribuera une collection officielle de monnaies et de médailles de l'UNESCO célébrant les activités et les réalisations de l'Organisation dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, les événements officiels, les anniversaires, les journées, les années et les décennies internationales. Les pièces et les médailles seront en or, argent, bronze ou métaux de base. Toutes les pièces et médailles seront disponibles via un catalogue en ligne et le réseau de distribution des pays participants. Les 195 États membres de l'UNESCO sont invités à s'associer à ce nouveau programme et à produire des pièces et des médailles dans le cadre de la collection pour leur pays. Les premières devraient voir le jour à la fin de l'année 2012.

## OCCIDENT

### LES MÉCANISMES FINANCIERS DE LA DOMINATION DE L'OCCIDENT

La crise de confiance dans le système bancaire associée au manque de courage politique des états et à l'impuissance de l'Union Européenne est à la base d'un mélange détonnant, capable de transformer la crise financière en catastrophe politique et sociale irréversible. Les récentes révélations concernant l'implication de banques, parmi les plus importantes de la

planète, dans des manipulations frauduleuses de taux de référence de marché (LIBOR, EURIBOR, TIBOR servant à la fixation des conditions financières de contrats portant sur des trillions de dollars) sont capables de porter un coup fatal à la réputation déjà sulfureuse des banquiers. Au même moment, d'autres institutions confessent des violations caractérisées de la réglementation sur le blanchiment d'argent, des transgressions d'embargos officiels ou encore d'assistance à la fraude fiscale. Il était déjà notoire que les régulateurs et superviseurs avaient largement failli à leur mandat. Ils ont tenté de justifier ces faiblesses par la limitation de leurs pouvoirs, confinés à leur territoire national, privilèges exclusifs qu'ils défendaient par ailleurs avec acharnement. Les derniers développements semblent révéler, cependant, une connivence coupable de longue date entre les secteurs public et bancaire qui, en les rendant progressivement interdépendants les uns des autres, a réduit d'autant la capacité de contrôle que le premier était censé exercer sur le second. En effet, les états dépendent, pour le placement de leur dette, des banques, mais celles-ci s'appuient sur les états pour assurer la confiance des contreparties (déposants et autres créanciers) ; ainsi, états et banques dépendent l'un de l'autre pour assurer leur solvabilité réciproque. Se sachant en position de force (too big to fail), les banques sont à même d'exercer un chantage sur les gouvernements pour influencer toute législation jugée trop contraignante (Volker rule, etc.). D'autre part, prétextant de la nécessité de renforcer les fonds propres des banques (Bâle III) pour éviter un nouveau sauvetage par le contribuable, les états ont favorisé l'accumulation des profits en fermant délibérément les yeux sur des pratiques comme la manipulation de taux, dont ils étaient pourtant informés. Ainsi, après la faillite de Lehman, les banques ont pu rétablir leur rentabilité apparente aux dépens des consommateurs dont des trillions d'euros de contrats financiers (hypothèques, financements de découverts, de crédits à tempérament, swaps et autres contrats dérivés) étaient indexés sur les taux de référence précités. Les dépositions, tant des banquiers que des régulateurs, devant les Commissions d'enquête parlementaires aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont démontré l'ampleur de la relation incestueuse entre les protagonistes. L'expertise étant très largement cantonnée dans le secteur financier, les politiques se sont aisément laissés « mener en bateau » dans des dossiers particulièrement complexes, ignorants des tenants et aboutissants des mesures partielles qu'ils étaient amenés à prendre. L'inverse est également vrai lorsque, se méfiant des experts, le politique adopte des mesures sans consultation (exemple : le statut de créancier privilégié pour le FESF, MES ou encore la BCE). Une première conséquence de ces dérives est le dommage considérable infligé à la réputation de la City de Londres et à son statut de premier marché financier mondial. Le législateur américain et les autorités de l'Eurozone ont déjà entrepris de rapatrier sous leur contrôle les opérations à risque des filiales de leurs institutions domestiques «

délocalisées » à Londres pour profiter d'un environnement réglementaire avantageux, mais dont le laxisme s'est révélé désastreux (AIG, Morgan Chase, UBS, etc.). Au niveau de l'UE, la City peinera à trouver des défenseurs pour l'exonérer d'une discipline communautaire renforcée du secteur financier. Au-delà conséquences à court terme, c'est le projet d'intégration de l'UE lui-même qui risque d'être sabordé si le pouvoir politique ne parvient pas à gagner la confiance du citoyen, seule justification de la légitimité de son autorité. C'est également un préalable incontournable au rétablissement de la confiance dans le système financier, gangrené jusqu'à la moelle, qui est l'autre condition nécessaire à une éventuelle sortie de crise.

## **ORIENT**

### **LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE REÇOIT EN CATIMINI LE ROI DU BAHREÏN**

C'est en catimini que François Hollande a reçu le 23 juillet dernier le roi de Bahreïn, Hamed ben Issa Al Khalifa, à la tête d'une dynastie sunnite au pouvoir depuis deux cents ans. En effet, aucune mention sur l'agenda élyséen, aucune alerte à la presse ne sont venues annoncer cette visite de premier plan. Cette rencontre était à l'évidence une réception officielle car le roi a été accueilli à l'aéroport par la garde républicaine française. Pourquoi un tel silence ? Il faut dire que Bahreïn n'est pas n'importe quel pays. Cela fait un an et demi que le royaume réprime dans le sang la révolte chiite : la communauté majoritaire de ce minuscule État de 1 230 000 habitants (dont 550 000 nationaux) exige du pouvoir sunnite des élections libres et la fin des discriminations à son égard. Selon Amnesty International, au moins 60 personnes ont été tuées depuis mars 2011, après que l'Arabie saoudite ait dépêché sur place un millier de ses soldats pour bloquer toute velléité révolutionnaire. Un tweet donne l'alerte avec une photo montrant François Hollande aux côtés du roi Hamed ben Issa Al Khalifa, sur le perron de l'Élysée. Quelques heures plus tard, la présidence de la République explique que l'entretien a porté sur la situation en Syrie ainsi que sur "le risque de prolifération des armes de destruction massive". Autrement dit sur le dossier nucléaire de l'Iran, pays que Manama accuse de fomenter les troubles à Bahreïn. Le lendemain, c'est Laurent Fabius qui reçoit son homologue bahreïni Khalid ben Ahmed al-Khalifah. Celui-ci annonce que la France va aider Bahreïn à mettre en oeuvre des réformes judiciaires ainsi que des mesures en faveur de la liberté de la presse et des droits de l'homme. De son côté, le Quai d'Orsay indique que le chef de la diplomatie française a "encouragé les autorités bahreïnies à poursuivre leurs efforts pour permettre un apaisement durable des tensions que connaît le royaume". Des tensions qui, pourtant, restent extrêmement

vives. Durant tout le mois de juillet, les forces de sécurité ont arrêté plus de 240 personnes alors qu'une centaine d'autres ont été blessées dans des heurts avec la police, selon le principal groupe de l'opposition chiite, Al-Wefaq. Deux semaines avant la visite du roi en France, l'opposant emblématique Nabeel Rajab a été condamné à 3 mois d'emprisonnement pour avoir critiqué dans un tweet le Premier ministre bahreïni, et oncle du roi, Cheikh Khalifa. Des manifestations ont lieu en permanence dans les quartiers chiites périphériques de Manama. Dans une lettre commune rendue publique le 2 août, Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme et Human Rights Watch appellent François Hollande à "indiquer clairement que la France déplore l'échec de Bahreïn dans la mise en oeuvre des recommandations les plus importantes de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn, à savoir la libération des personnes emprisonnées pour l'unique exercice de leurs droits à la liberté d'expression et de rassemblement pacifique". Une source proche des dirigeants français affirme que les deux pays ont simplement discuté de la possibilité de créer une haute autorité s'intéressant à l'ensemble des relations entre les deux pays. "C'est seulement lorsque le comité sera mis en place que les domaines de coopération seront formalisés", ajoute-t-elle. Interrogée sur le bien-fondé d'un tel rapprochement, étant donné la répression en cours à Bahreïn, la source précise que ce genre de collaboration est un moyen pour Paris de faire passer à Manama le "message selon lequel la France soutient le processus des réformes entreprises dans le pays".

## **NOS REMARQUES**

Cette visite confirme que la France, Israël et l'ensemble de l'Occident mettent tout en oeuvre pour abattre les régimes politiques qui les combattent au moyen orient en utilisant les thèmes mensongers traditionnels de la démocratie et de la protection des peuples . Quand de toute évidence les alliés ne sont pas des défenseurs de la liberté alors ils sont reçus discrètement . En tous état de cause , ce qui est certain , c'est que la gouvernance du monde se joue dans cette région et notamment en Syrie . Une extraordinaire opportunité s'ouvre aux non occidentaux pour affaiblir l'Occident .

### HAÏTI : SURPRENANT REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Dans un communiqué publié dans la nuit du lundi 6 août, la Primature a informé que les citoyens suivants sont nommés ministres, respectivement Pierre Richard CASIMIR aux Affaires étrangères et des Cultes ; Ronsard SAINT-CYR à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales ; Laurent LAMOTHE à la Planification et à la Coopération externe ; Josefa GAUTHIER est nommée ministre aux Affaires sociales et du Travail ; Vanneur PIERRE à l'Education nationale et à la Formation professionnelle et Jean Vilmond HILAIRE à l'Environnement. Principale victime de ce remaniement le ministre de l'Intérieur, Thierry Mayard-Paul .

Un mépris total du pouvoir législatif, selon le sénateur Steven Benoît. Il n'y a aucune correspondance officielle informant le Sénat de ce remaniement du gouvernement, s'est plaint le parlementaire, qui se dit dans l'opposition au pouvoir en place. De l'avis du sénateur, après avoir été contredit par le Premier ministre qui a reporté la réouverture des classes au 1er octobre, alors que le ministre de l'éducation nationale avait déjà annoncé cette rentrée pour le 3 septembre, Réginald Paul aurait dû démissionner immédiatement.

Pour le sénateur Moïse Jean-Charles, ces changements ne sont autres que le résultat d'une lutte d'influence entre les proches du président Martelly. Le parlementaire a indiqué que ce remaniement n'apportera rien en termes de retombées positives pour le pays, même si le chef du gouvernement dit être à la recherche de plus de dynamisme de la part de ses ministres. « Ce changement n'apportera aucune solution aux problèmes de la population. Au contraire, cela aggravera la situation en attisant une lutte dont seuls les plus pauvres en paieront les conséquences », a prédit Moïse Jean-Charles toujours très remonté contre le chef de l'état et ses proches. Selon lui, c'est déjà la guerre pour prendre le pouvoir en 2016 qui commence. Comme toujours, le parlementaire continue de demander des comptes sur le financement des différents projets et programmes lancés par le gouvernement Martelly-Lamothe, dont « Aba grangou » que dirige la première dame.

De la même veine, le député Akluhe Louis-Jeune a estimé que ces changements sont les conséquences d'une lutte interne au sein du gouvernement. Pour l'élus de l'OPL, le Premier ministre, devenu maintenant ministre de la Planification, a désormais toute la latitude de gouverner et d'arriver à ses fins. Le député dit n'être pas étonné par ces changements, puisque, selon lui, l'ancien ministre de l'Intérieur, Thierry Mayard-Paul, et

le chef de gouvernement, Laurent Lamothe, n'étaient pas en de bons termes. « Le plus fort a gagné », a-t-il dit, soulignant que la population n'a rien à y gagner.

Pour sa part, le député Abel Descolines se dit très surpris par ces changements de ministres. « Il y a un manque d'élégance dans le remaniement, puisque le gouvernement est l'émanation du Parlement », a-t-il dit tout en reconnaissant que le chef de l'état et le Premier ministre disposent de prérogatives constitutionnelles pour effectuer ces changements. Pour continuer à collaborer avec le gouvernement, le parlementaire exige des explications de la part du Premier ministre sur ce remaniement ministériel.

Comme ces parlementaires, plusieurs autres sénateurs et députés estiment que le gouvernement aurait dû les mettre au courant de ce replâtrage, même par simple courtoisie. Pour avoir ratifié et supporté le gouvernement, ils estiment qu'ils ont le droit d'être mis au courant de ce qui se passe.

Le ministre de la Communication a indiqué que le remaniement est normal, il n'y a pas de quoi à s'étonner. Pour Ady Jean Gardy, le chef du gouvernement va faire le bilan de ses 100 jours passés à la tête de la Primature, donc, le changement s'inscrit dans le cadre d'une alternance de gouvernance. Selon lui, les ministères ne dépendent pas d'une seule personne, mais il s'agit d'une équipe qui travaille. Pour ceux qui disent que le Premier ministre a eu gain de cause dans le conflit l'opposant à l'ancien ministre de l'Intérieur, Ady Jean Gardy leur dit que Laurent Lamothe et Me Thierry Mayard-Paul sont deux bons amis, deux compagnons de combat. Donc, il ne saurait y avoir conflit, lutte d'influence entre eux. M. Jean Gardy a annoncé que l'ancien ministre de l'Education nationale sera appelé à d'autres responsabilités dans le gouvernement. Il a souligné que le changement de certains ministres n'enlève rien à leur compétence. « Le ministre de l'Education nationale fait un excellent travail. C'est un professionnel qui connaît son domaine. Mais il y a une nécessité d'avoir des positions de responsabilités nouvelles. C'est dans ce cas que le ministre Réginald Paul a été remplacé », a-t-il expliqué sur Radio Magik 9.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

L'Asie évolue en ordre dispersé ce mercredi matin, même si Tokyo arrive encore à gagner 0,7% sur le Nikkei, la tendance est plus incertaine à Hong Kong et Shanghai en recul de 0,10%. Singapour reperd même 0,5%, mais Séoul monte de 0,9% dans la foulée de Wall Street qui est demeuré bien orienté mardi soir, dans le sillage... des places européennes. Les opérateurs se sont en effet encore risqués à l'achat sur des espoirs d'intervention de la BCE en faveur du dossier espagnol ou de QE3 de la Fed. L'ambiance boursière restait donc plutôt positive, malgré des indicateurs économiques déprimés en Europe et des résultats mitigés des entreprises américaines. Le DJIA gagnait 0,39% en clôture à 13.169 pts, tandis que le Nasdaq prenait 0,87% à 3.016 pts. Standard & Poor's a toutefois calmé le jeu dans la nuit de mardi à mercredi en abaissant la perspective de la note de crédit grecque de "stable" à "négative", tout en confirmant sa note "CCC", et en expliquant qu'Athènes pourrait avoir besoin de nouveaux soutiens financiers : "En raison des retards pris dans la mise en oeuvre des mesures de consolidation budgétaire et de l'aggravation de la situation de l'économie grecque, nous pensons qu'il est probable que la Grèce ait besoin de financements supplémentaires en 2012 dans le cadre du plan d'aide de l'Union européenne et du Fonds monétaire international". Les analystes sont particulièrement pessimistes sur les perspectives économiques du pays : "Nous anticipons une contraction du produit intérieur brut de 10% à 11% cumulés sur la période 2012/2013, contre les -4% à -5% sur lesquels se base le programme EU/FMI." Une note qui intervient alors que les inspecteurs du FMI et de l'Union européenne viennent de terminer leur dernière mission en Grèce. Ces derniers n'ont prévu de revenir à Athènes qu'au mois de septembre...

## ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé presque stable mercredi après une séance en dents de scie, dans un marché peu volumineux et en l'absence d'indicateurs économiques de taille: le Dow Jones a progressé de 0,05% tandis que le Nasdaq a reculé de 0,15%. Selon des chiffres définitifs, le Dow Jones Industrial Average a gagné 7,04 points à 13175,64 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, a perdu 4,61 points, à 3.011,25 points. L'indice élargi Standard and Poor's 500 a gagné 0,06% (+0,87 point) à 1.402,22 points. "En termes économiques, on n'a pas noté de facteur faisant évoluer le marché" et "les volumes étaient bas", a noté l'analyste Andrew Fitzpatrick, de Hinsdale Associates. Le marché "se repose encore sur le sentiment positif laissé par le rapport sur l'emploi et la réaction de la Banque centrale européenne".

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé mercredi, après avoir touché des plus hauts de quatre mois la veille, les investisseurs restant dans l'expectative de nouvelles mesures de soutien de la part des banques centrales. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,43% (-15,02 points) à 3.438,26 points dans un volume d'affaires anémique (seulement 2,5 milliards d'euros échangés sur la séance, ce qui représente environ 74% de la moyenne des échanges quotidiens au cours des trois derniers moi). Le Footsie britannique a grappillé 0,08% et le Dax allemand a cédé 0,03%, tandis que l'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 a pris 0,17%. Les opérateurs de marché ont été tentés par des prises de bénéfices, tout en continuant d'espérer des actions fermes et rapides des banques centrales, la Banque centrale européenne (BCE) ayant notamment ouvert la porte la semaine dernière à des rachats de dette souveraines pour tenter d'endiguer la crise en zone euro.

## **CHANGE**

L'euro reculait légèrement face au dollar mercredi, dans un marché calme en période estivale et moins enclin à prendre des risques, les cambistes digérant par ailleurs une salve d'indicateurs en demi-teinte en zone euro. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2363 dollar contre 1,2401 dollar mardi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nipponne, à 96,99 yens contre 97,48 yens mardi soir. Le dollar perdait également légèrement du terrain face à la devise japonaise, à 78,45 yens contre 78,60 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,95 pence pour un euro, et gagnait du terrain face au billet vert, à 1,5657 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2012 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9715 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3613 yuans pour un dollar contre 6,3666 yuans la veille.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole grimpaient mercredi en fin d'échanges européens, se hissant à de nouveaux sommets depuis mi-mai, dans un marché dopé par une nouvelle chute des stocks de brut aux Etats-Unis, un signe encourageant pour la consommation énergétique du pays. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres pour livraison en septembre, valait 112,78 dollars, en hausse de 78 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 50 cents, à 94,17 dollars. Les cours du baril se sont hissés vers 15H10 GMT à 113,27 dollars à Londres et 94,72 dollars à New York, des niveaux plus vus depuis respectivement les 10 et 15 mai. Dans un marché sans grand volume d'échanges, de nombreux investisseurs étant absents pour leurs congés estivaux, les prix du pétrole avaient pâti de prises de bénéfices jusqu'au milieu des échanges européens, à la suite de leur forte hausse de la veille.

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**





# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **L ACTION PENALE DE LA VICTIME EN DROIT FRANCAIS**

La nature de l'action civile a toujours été un sujet de débat dans le droit français . Pour certains, l'action civile n'est qu'une action en réparation d'un dommage causé par une infraction, alors que, pour d'autres, elle possède un double visage, à la fois réparateur et vindicatif. Cette controverse peut être résolue par une distinction entre l'action civile et l'action pénale de la victime au procès pénal. L'action civile repose sur un fait matériel susceptible de constituer une infraction. Elle appartient non seulement aux victimes directes, mais aussi à de nombreux ayants droit et autres tiers subrogés, et peut être dirigée contre l'auteur de l'infraction ou même contre certaines personnes étrangères à l'infraction. Elle peut être exercée devant les juridictions civiles ou pénales et poursuit la seule réparation d'un préjudice conformément aux principes traditionnels du droit civil. L'action pénale se fonde sur une infraction. Elle est réservée aux victimes personnelles et directes, à l'exclusion des victimes civiles du dommage, et ne peut être dirigée que contre le seul auteur de l'infraction. Elle relève de la compétence exclusive des juridictions pénales et vise principalement la punition du coupable ou, du moins, la participation à l'exercice de l'action publique. L'action pénale octroie à la victime la possibilité de participer au déclenchement du procès pénal, par le biais de la citation directe ou de la constitution de partie civile, ainsi qu'à son déroulement, en lui conférant un large droit d'information et un réel pouvoir d'intervention. La victime n'est plus « la grande oubliée du procès pénal ». Réhabilitée en doctrine, notamment par la victimologie, elle fait depuis quelque temps l'objet de toutes les attentions du législateur. On a ainsi renforcé l'effectivité de sa réparation, notamment par la création de fonds d'indemnisation, et, plus récemment, l'accent a été mis sur son information et l'amélioration des conditions d'exercice de ses droits. Plus fondamentalement, la garantie des droits des victimes est même devenue un principe directeur du procès pénal, figurant en tant que tel à l'article préliminaire du Code de procédure pénale. Mais la place de la victime au procès pénal reste difficile à cerner, spécialement en raison de l'ambiguïté qui peut entourer ses motivations. Des études ont à cet égard mis en évidence qu'en fonction des circonstances, et notamment des infractions, les victimes recherchaient la réparation de leur préjudice ou la punition du coupable. Or, précisément, la procédure pénale permet à la victime d'une infraction de demander la réparation de son préjudice devant les juridictions pénales et de participer à l'exercice de l'action publique. Cette ambiguïté, cette imprécision, a nourri une vive controverse sur la nature de l'action civile entre ceux qui considéraient qu'elle n'était qu'une action en réparation d'un dommage causé par une infraction pénale comme l'affirme l'article 2 du Code de procédure pénale qui en donne la définition, et ceux qui voyaient en elle un double visage, à la fois réparateur et vindicatif.

**PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

### OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**